



APPEL A PROJETS 2020

Règlement

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET 2020

CONTEXTE

Le Fonds de dotation de la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne

Pour mieux accompagner les actions et initiatives des associations de son réseau d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne a créé un dispositif d'associations « fédérées », manifestant ainsi sa volonté de contribuer à des projets faisant sens, et le cas échéant en devenir partenaire.

Afin de pouvoir doter ces associations de fonds nécessaires, elle a créé le présent fonds de dotation en 2019. Il procède annuellement à l'appel à projets, dont il détermine les axes prioritaires, cohérents avec les finalités du Mouvement Ligue de l'enseignement ;

Approche générale

L'époque que nous vivons est inédite. La pandémie de COVID 19 qui sévit depuis de nombreux mois dans le monde entier a, à la fois, eu des impacts sur l'ensemble des composantes de notre société, et modifié les comportements individuels et collectifs, ceci dans des dimensions que nous ne savons pas encore mesurer pleinement en termes d'impacts et de durée.

Cette situation a exacerbé et rendu plus visible encore une situation qui était insupportable, notamment : l'isolement, l'aggravation des inégalités et de la pauvreté, la persistance de l'exclusion scolaire, l'urgence écologique, les effets destructeurs de la mondialisation sans limites...

Les associations, au sein de l'Economie Sociale et Solidaire, sont maintenant confrontées à une réalité crue, vitale. Elles sont dans l'obligation, après avoir assuré leur survie dans une période de quasi totale inactivité, de devoir s'adapter et se projeter sous peine de disparaître. Cet épisode, ses conséquences et suites, doivent, une fois encore, faire la démonstration de notre capacité à résister, nous adapter et nous projeter, afin de répondre aux attentes d'une population ayant perdu ses repères, et à ses besoins.

La Ligue de l'enseignement, et son réseau d'associations affiliées, n'est pas épargnée dans tous ses secteurs d'activités, malgré les régimes d'aides mis en place, parfois tardivement ou auxquels elle n'a pas accès ; sport, culture, éducation, formation, jeunesse, vacances et loisirs...

Objectifs

Dans notre département, comme sur tous les territoires de notre Pays, la Ligue est forte parce qu'elle est à la fois une association d'éducation populaire développant ses propres activités complémentaires à son réseau, mais aussi parce qu'elle est une Fédération d'associations laïques multi activités. Cette dualité existentielle est sa richesse, le fruit de son histoire, mais aussi son avenir. Elle doit donc, et peut-être surtout, préserver cette identité forte et insociable, en lui permettant de se donner des perspectives prenant pleinement en compte notre réalité d'aujourd'hui.

Dans nos associations affiliées, et surtout fédérées comme cela sera développé plus loin dans ce texte, existent à la fois des richesses, des activités qui végètent ou déclinent, des opportunités qu'elles ne savent parfois saisir pour de nombreuses raisons, souvent surmontables. Avec les résultats financiers positifs de ces dernières années, la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne a pris l'initiative de soutenir financièrement des projets d'associations de son réseau dont elle devenait partenaire. S'appuyant sur des dispositions légales existantes, cohérentes à son éthique, elle a, fin 2019, créé le « Fonds de dotation pour le développement des initiatives citoyennes de la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne », qui a pour vocation à se substituer au régime précédemment existant.

BENEFICIAIRES ET PROJETS

Critères généraux

Le présent appel à projet est donc le fruit de cette volonté, qui doit se conjuguer avec la nécessité de « relancer » les activités du réseau de la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne au service des populations du Lot-et-Garonne, après la période de quasi inactivité que nous venons de vivre. Il s'articule autour de 3 dimensions :

- Initier : A l'initiative de la Ligue, qui a informé l'association de possibilités existantes dont elle n'aurait pas connaissance et dans lesquelles elle pourrait s'inscrire, ou qu'elle aurait incité à développer de nouveaux projets.
- Soutenir : Démarche de l'association en phase de réflexion ou de construction, qui nécessite de nouveaux moyens ou accompagnements pour pouvoir se réaliser.
- Accompagner : Initiative déjà existante, à laquelle il convient d'apporter une plus-value pour lui permettre un certain développement, ou encore contribution à sa non disparition pour quelque raison que ce soit.

Critères thématiques

L'ensemble des associations adhérant à la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne est concerné, dont celles des secteurs sportifs l'UFOLEP et l'USEP, dans le respect de ses valeurs de citoyenneté, solidarité, éducation, démocratie et laïcité.

Les activités concernées sont notamment et sans exclusivité : débat d'idées, éveil culturel, spectacle vivant, audiovisuel, cinéma, lecture, environnement et développement durable, formations techniques citoyennes et de bénévoles, intégration et insertion, lutte contre le racisme et les discriminations, sport santé éducatif et de loisirs, sport scolaire, réussite scolaire, vacances pour mineurs et familles, loisirs de proximité, vie associative, solidarité internationale et commerce équitable, jeunesse et engagement...

Critères d'éligibilité

Les associations, constituées sous le régime de la loi de 1901, souhaitant déposer un dossier doivent obligatoirement être affiliées à la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne, dont USEP et UFOLEP, pour la saison 2020/2021, et être à jour de leurs cotisations à la date limite de candidature.

Elles s'engagent à signer, si ce n'est déjà fait, un « acte d'engagement réciproque » (voir modèle type en pièce jointe) avec la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne préalablement au versement des sommes attribuées.

Ne sont pas éligibles les associations ayant déjà bénéficié d'aides financières dans un cadre similaire, du Fonds de dotation ou de la Ligue de l'enseignement, dans un délai précédent le présent appel de moins de 20 mois, ainsi que les personnes morales non associatives affiliées en catégorie C3, et les juniors Associations.

Critères techniques

Le présent appel à projet ne peut financer le fonctionnement statutaire ou structurel de l'association.

Les dossiers devront parvenir complets et sans omissions, et dans les délais mentionnés ci-après.

Le financement accordé sera d'un montant maximal de 3.000 €, représentant a maxima 75% du budget du projet, et n'intégrant pas de charges fixes de la structure.

L'action, si elle n'est pas en cours ou en phase de démarrage, devra impérativement débiter avant le 30 avril 2021 pour bénéficier du solde de l'aide attribuée.

INSTRUCTION ET MODALITES

Modalités de sélection des projets

La composition du comité de sélection des projets est la même que celle de son conseil d'administration, désigné par le fondateur du Fonds de dotation, la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne : son Président en exercice, son Trésorier en exercice, son Délégué général en exercice.

Le comité de sélection fixe les attributions en fonction de la pertinence des projets présentés et du quantum de ressources disponibles, qu'il a préalablement arrêté.

Le comité de sélection se réunit pour instruire tous les projets reçus après vérification de leur admissibilité (voir point critères techniques ci-dessus)

Modalités de versement

L'aide financière aux projets retenus sera attribuée dans la limite du quantum du présent appel à projet, fixé par le comité de sélection, à hauteur de 20.000 €. Le versement sera effectif selon les conditions suivantes : 100% pour les projets en cours de réalisation, et en deux temps pour les projets non mis en œuvre à la date de leur validation par le comité de sélection : 50 % à la sélection et 50 % à la réalisation.

Le projet retenu peut, par ailleurs bénéficier d'autres financements sans que cela ne lui porte préjudice, et/ou également de financements sur fonds propres répondant parfaitement à une logique de partenariat et de co-construction.

Mise en œuvre et suivi

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une visite sur site des membres du comité de sélection.

Un bilan définitif ou d'étape écrit sera établi à fournir au plus tard le 15 décembre 2021, ou à réalisation de l'opération, intégrant des éléments qualitatifs, quantitatifs et financiers, accompagné de tous documents nécessaires à la valorisation du projet (article de presse, photos, ...)

Calendrier prévisionnel

- 21 septembre 2020 : publication de l'appel à projet,
- 23 octobre 2020 : date limite de candidature
- 2 novembre 2020 : sélection des candidats par le comité de sélection du Fonds de dotation
- 9 novembre 2020 : signature des actes d'engagement (le cas échéant) et attribution des fonds

Dépôt du dossier :

Le dossier doit être complet, selon le modèle joint en annexe, et parvenir avant la date du 23 octobre 2020 à 12h :

- Dépôt au siège social de la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne, à l'accueil, contre reçu,
- Courrier recommandé accusé de réception, cachet de la poste faisant foi,
- Courriel (courrier électronique) avec accusé de réception à l'adresse électronique suivante : contact@laligue47.org

Contacts pour accompagnement de l'instruction

- Vie associative, jeunesse et citoyenneté : Céline Carli, ccarli@laligue47.org
- Culture, cinéma : Charlotte Carbo, ccarbo@laligue47.org
- Education et formation : Laurence Lamorlette, llamorlette@laligue47.org
- Vacances, loisirs et séjours éducatifs : François Dufour, fdufour@laligue47.org
- Sport scolaire USEP : Maxime Mazzaresse, mmazzaresse@laligue47.org
- Sport UFOLEP : Maxime Violeau, mvioleau@laligue47.org